

Référence: ICC-ASP/24/OS/12

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale présente ses compliments aux États observateurs et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/24/S/10 du 3 avril 2025, a l'honneur de demander que la composition de leurs délégations respectives à la vingt-quatrième session de l'Assemblée, qui se tiendra à La Haye du 1<sup>er</sup> au 6 décembre 2025, lui soit communiquée bien avant la session. Les travaux de l'Assemblée en seraient facilités.

Les communications contenant le nom du représentant de l'État observateur à la vingt-quatrième session de l'Assemblée, ainsi que les noms des suppléants et conseillers, doivent être envoyées d'ici le 28 novembre au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, bureau A.00.49, Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK, La Haye, Pays-Bas. Des copies peuvent être envoyées par courriel ([asp@icc-cpi.int](mailto:asp@icc-cpi.int)). À partir du 1<sup>er</sup> décembre 2025, toute communication relative à la vingt-quatrième session doit être remise directement au Secrétariat, à l'endroit où se déroulera la session, le plus tôt possible après l'ouverture de la session.

Des informations complémentaires concernant la vingt-quatrième sont disponibles sur le site web de l'Assemblée (<https://asp.icc-cpi.int/fr>).

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties saisit cette occasion pour renouveler aux États observateurs les assurances de sa très haute considération.

La Haye, le 10 avril 2025

